

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 97/122 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DU PROGRAMME ROUTIER DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR 1997

SEANCE DU 8 DECEMBRE 1997

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, et le huit décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas ALFONSI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

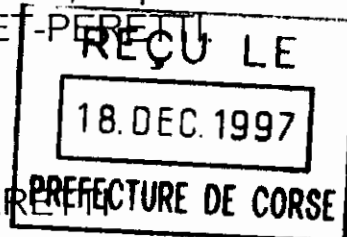
François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pascal ARRIGHI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI  
M. Antoine GAMBINI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT  
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI  
M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Jean-Charles COLONNA  
M. Joseph SISTI à M. Pierre POGGIOLI  
M. Jean-Marcel VUILLAMIER à M. Norbert LAREDO

#### ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI, Ours-



Ange-Pierre GRIMALDI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI,  
Toussaint LUCIANI, Jean-Guy TALAMONI.

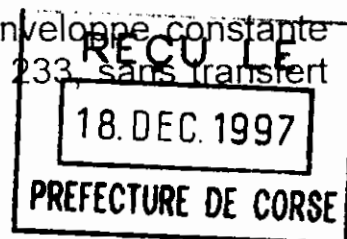
### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 97/02 AC de l'Assemblée de Corse du 21 janvier 1997 portant approbation du budget primitif pour 1997, visée en son article 18,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**DECIDE** de modifier le programme routier de la Collectivité Territoriale de Corse pour 1997, ainsi qu'il suit, à enveloppe constante des crédits d'investissement du chapitre 908, article 233, sans transfert budgétaire :



## A / CORSE-DU-SUD

### Opération «Pisciатello / Cauro » - Tranche 1 - Section 4

L'offre faite par la Collectivité Territoriale de Corse aux expropriés s'est élevée à 2,306 MF. Après les accords amiables et les jugements d'expropriation, le montant s'est élevé à 2,342 MF. Le disponible avant mandatement des indemnités étant de 2,122 MF, sont inscrits 0,232 MF de crédits supplémentaires.

Par ailleurs, les travaux ont commencé sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat en 1991/1992, par anticipation à la procédure d'expropriation, les propriétaires ayant signé une autorisation de prise de possession anticipée des emprises peuvent demander des indemnités calculées sur la base du taux légal de la Banque de France. Le montant de ces indemnités n'est pas encore connu. Cependant, compte tenu de l'ancienneté des accords de prise de possession, est inscrite une provision de 568 000 F de crédits supplémentaires.

Pour cette opération, il est décidé d'abonder le poste Acquisitions foncières sur lequel ont déjà été votés 2,4 MF, d'un crédit de + 800 000 F, et de diminuer le poste Travaux (AP 2929 C) d'un montant équivalent (avec réinscription au budget 1998) de - 800 000 F.

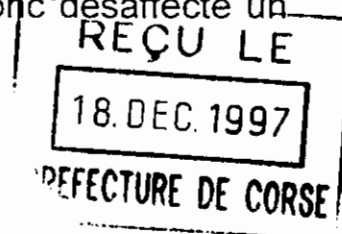
## B / HAUTE-CORSE

Il est procédé à une réaffectation d'autorisation de programme pour payer les acquisitions foncières concernant les opérations «Carrefour de Tragone » (1 300 000 F), «Carrefour de Casamozza » (500 000 F) et «Signalisation touristique » (174 217,58 F) en empruntant ces autorisations de programme sur l'autorisation de programme non individualisée n° 636.

Il est décidé de réaffecter à l'autorisation de programme n° 636 un crédit d'un montant de + 1 974 217,58 F.

### Opération «Signalisation directionnelle » - Etudes

L'opération sera terminée cette année. Les autorisations de programme restantes ne sont plus nécessaires. Est donc désaffecté un crédit d'un montant de - 165 611,20 F.



**Opération «Déviation de Francardo » - Travaux**

L'opération est en cours. Le résultat d'appel d'offres étant connu, il est décidé de dégager sur le poste Travaux un crédit d'un montant de - 2 648 718,72 F.

**Opération «Traverse de Ponte-Leccia » - Acquisitions foncières**

L'opération étant terminée, il est décidé de dégager sur le poste Acquisitions foncières un crédit d'un montant de - 47 378 F.

**Opération «Carrefour de Ceppe » - Acquisitions foncières**

L'opération étant terminée, il est décidé de dégager sur le poste Acquisitions foncières un crédit d'un montant de - 110,87 F.

**Opération «Km Ile-Rousse » - Etudes**

L'opération étant terminée, il est décidé de dégager sur le poste Travaux un crédit d'un montant de - 36 448 F.

**Opération «Installation SIREDO » - Travaux**

L'opération étant terminée, il est décidé de dégager sur le poste Travaux un crédit d'un montant de - 7 246,74 F.

**Opération «Renforcements coordonnés Francardo / Ponte-Leccia » Travaux**

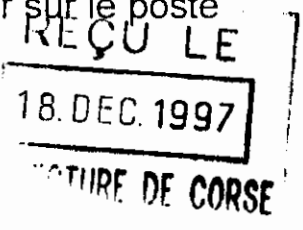
L'opération étant terminée, il est décidé de dégager sur le poste Travaux un crédit d'un montant de - 134,75 F.

**Opération «Renforcements coordonnés Francardo / Ponte-Leccia » Acquisitions foncières**

L'opération étant terminée, il est décidé de dégager sur le poste Acquisitions foncières un crédit d'un montant de - 2 095 F.

**Opération «Route du front de mer à Bastia » - Travaux**

L'opération étant terminée, il est décidé de dégager sur le poste Travaux un crédit d'un montant de - 64 171,57 F.



**Opération «Glissement de Miglia » - Travaux**

L'opération étant terminée, il est décidé de dégager sur le poste Travaux un crédit d'un montant de - 2 302,73 F.

**Opération «RN 193 - APSI 2<sup>ème</sup> phase Vizzavona / Casamozza »**

En vue de la poursuite des études des déviations de Vivario et de Venaco, il est décidé d'inscrire une autorisation de programme d'un montant de + 1 000 000 F.

**ARTICLE 2 :**

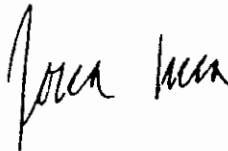
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 8 décembre 1997

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

  
José COLOMBANI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

